

le vendredi 16 avril 2004

10 h

Prière.

L'hon. M. Fitch dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Examen de la remise à neuf de Point Lepreau*.

L'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par le remplacement du nom de M. S. Graham par celui de M. McGinley.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion 77, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour entamer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Finances.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire, à savoir de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

Le débat reprend sur la motion 77 proposée par l'hon. M. Alward, appuyé par l'hon. P. Robichaud, dont voici le texte :

attendu que la pêche commerciale est une partie essentielle de la vie économique et culturelle des régions côtières du Nouveau-Brunswick;

attendu que, le 25 mars 2004, le ministre fédéral des Pêches et des Océans a annoncé son intention de stabiliser les allocations dans plus de 29 pêches de l'Atlantique, y compris celle du crabe des neiges du golfe, et a rendu public le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada*, un plan détaillé visant à orienter la gestion des pêches;

attendu que le cadre stratégique en question établit que les processus décisionnels en matière de gestion des pêches doivent être équitables, transparents et assujettis à des règles et à des procédures précises et cohérentes et qu'ils doivent être perçus comme tels;

attendu que, en 2003, le ministre fédéral des Pêches et des Océans a annoncé un plan de gestion triennal pour le crabe des neiges du golfe, qui fixait pour 2003-2005 les allocations et les parts des flottilles et des zones et reconnaissait les parts historiques provinciales du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, le 1<sup>er</sup> avril 2004, le ministre fédéral des Pêches et des Océans a modifié unilatéralement le plan de gestion triennal du crabe au détriment des parts historiques provinciales du Nouveau-Brunswick et en contradiction directe avec les principes du *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique* ;

attendu que l'effet de la décision est l'allocation de 320 t de crabe des neiges du Nouveau-Brunswick à une autre province, ce qui entraîne une perte directe de 2,1 millions de dollars pour les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et une perte de près de 6 millions dans l'activité économique de la province pour 2004 seulement ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative fasse part de son appui au principe selon lequel les processus décisionnels en matière d'allocations doivent être équitables, transparents et assujettis à des règles et à des procédures précises et cohérentes comprises dans le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique*

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à réaffirmer les parts historiques provinciales inscrites dans le plan de gestion du crabe des neiges de 2003-2005, à respecter les engagements pris à l'égard de la province et à rétablir les allocations du Nouveau-Brunswick de 2003-2005 conformément au *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

La séance est suspendue d'office à 12 h 30.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. Holder, vice-président, à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le débat se termine. La motion 77, mise aux voix, est adoptée.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 16 h 32.